

L'ensemble de l'équipe école te présente notre **code de vie**. Tu devras le respecter tout au long de ton parcours scolaire afin de vivre en harmonie, de retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice à ton développement. Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, service de dîner, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.), lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel seront là pour t'accompagner dans son application.

Règles et comportements attendus

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Respect Ouverture à la différence	Je respecte l'autre en paroles et en gestes.	J'utilise un langage respectueux en tout temps. Je suis à l'écoute de l'autre. Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.	Pour vivre dans un milieu agréable. Pour que chaque personne se sente en sécurité.
Persévérance Engagement	Je m'engage dans ma réussite scolaire et dans les activités qui me sont proposées.	Je me mets en action pour faire la tâche demandée. J'apporte le matériel requis et permis.	Pour développer mes connaissances et mes habiletés. Pour bien gérer mon temps. Pour développer mon sens des responsabilités.
Bien-être Sécurité	Je circule de façon responsable et sécuritaire dans les espaces partagés.	Je marche et je suis calme dans mes déplacements.	Pour que tout le monde puisse profiter d'un milieu, calme, sécuritaire et propice aux apprentissages. Pour améliorer les temps de transition. Pour éviter les accidents et les situations conflictuelles.
Respect de l'environnement	Je prends soin de mes effets scolaires, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.	J'utilise adéquatement le matériel et je range chaque chose à sa place. Je nettoie mon espace de travail et de dîner. Je jette mes déchets aux endroits appropriés.	Pour garder le matériel en bon état pour moi et pour les autres qui l'utiliseront. Pour vivre dans un environnement agréable et accueillant.
Bien-être	J'ai une tenue vestimentaire appropriée et adaptée à mes activités.	Je respecte le code vestimentaire de l'école. Je porte les vêtements adéquats pour les cours d'éducation physique et d'arts.	Pour participer pleinement à toutes mes activités. Pour mon hygiène corporelle.

Conséquences

Le jeune qui enfreint ces règles s'expose à des interventions éducatives ou à des sanctions, selon le cas.

À SAINT-MARC, VIOLENCE ET INTIMIDATION, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO!

À l'école, un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est en vigueur. Le but de ce plan est de mobiliser l'ensemble de la communauté de l'école afin que celle-ci soit un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. Toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. Vous le trouverez sur notre site Web : st-marc.cssdm.gouv.qc.ca/ecole/code-vie/

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :



INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

Tous les cas de manifestation de violence ou d'intimidation avérés entraîneront des sanctions, incluant un retrait, chez l'élève en cause et une communication aux parents aura lieu par la direction. L'élève victime recevra également un accompagnement.

Responsabilités respectives des acteurs :

- **Équipe de direction** : Elle s'assure de la mise en place et du respect du cadre de procédure du plan de lutte, s'assure de l'application des conséquences, de la communication aux parents, de la consignation et du suivi des signalements.
- **Responsable du suivi** : Il reçoit, consigne et effectue les interventions nécessaires au suivi des signalements.
- **L'équipe-école** : Elle s'engage à demeurer vigilante et proactive pour permettre aux élèves d'apprendre dans un environnement sain et sécuritaire.
- **L'élève** : S'engage à agir en tant que citoyen responsable en respectant le code de vie de l'école et en dénonçant toute situation d'abus ou de violence.
- **Tous** : Ils favorisent la bonne entente dans leurs relations interpersonnelles.

Que faire si vous êtes témoin/victime d'intimidation ou de violence ?

- **Tout élève ou parent** est invité à dénoncer ces situations d'abus en signalant à l'école lorsqu'il est témoin ou victime d'intimidation ou de violence.
- L'élève ou le parent en parle avec tout intervenant avec lequel il est à l'aise (enseignant, spécialiste, éducateur, direction). Cet intervenant a l'obligation de consigner l'information et de la communiquer à la direction.
- **Tout membre du personnel de l'école**, s'il constate ou est informé de situations d'intimidation ou de violence, est dans l'obligation de consigner et communiquer l'information à la personne désignée.

👉 Des outils additionnels sont également disponibles au st-marc.cssdm.gouv.qc.ca/ecole/code-vie/